



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

05.02.2026

L'an deux mil vingt six
Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie - BONNIN Christine -
GIRAUDON Julie - JUIF Agnès - KACZMAREK Marie-Thérèse -
PORTIER Sergiane
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAUT Stéphane -
MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 11

votants : 12

Excusée : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme DULUC Clarisse

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange
M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

Création de 3 postes d'agents sociaux à 35h hebdomadaire à compter du 1^{er} Juillet 2026 : 2026-1

Pour répondre aux besoins du service d'aide à domicile et permettre à des agents de cotiser sur la base d'un temps plein, Madame DULUC propose à l'assemblée, avec l'accord écrit des professionnelles, d'augmenter le temps de travail de ces dernières soit 35 heures hebdomadaire et donc de créer les postes au grade indiqué ci-dessus.

Les membres du Conseil d'administration valident à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marie BODIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 24 Février 2026
La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 26 Février 2026



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

Centre Communal d'Action

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

05.02.2026

L'an deux mil vingt six
Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie - BONNIN Christine -
GIRAUDON Julie - JUIF Agnès - KACZMAREK Marie-Thérèse -
PORTIER Sergiane
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBault Stéphane -
MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 11

votants : 12

Excusée : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme DULUC Clarisse

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange

M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

**Création d'un poste d'agent social principal 1^{re} classe à 35h hebdomadaire à compter du 1^{er}
Juillet 2026 : 2026-2**

Pour répondre aux besoins du service d'aide à domicile et permettre à l'agent concerné de cotiser sur
la base d'un temps plein, Madame DULUC propose à l'assemblée, avec l'accord écrit de la
professionnelle, d'augmenter le temps de travail de celle-ci soit 35 heures hebdomadaire et donc de
créer le poste au grade indiqué ci-dessus.

Les membres du Conseil d'administration valident à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marie BODIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 24 Février 2026
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 26 Février 2026



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

05.02.2026

L'an deux mil vingt six

Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie - BONNIN Christine -
GIRAUDON Julie - JUIF Agnès - KACZMAREK Marie-Thérèse -
PORTIER Sergiane
MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GIBault Stéphane –
MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 11

votants : 12

Excusée : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme DULUC Clarisse

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange

M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

**Création d'un poste d'agent social principal 2ème classe à 35h hebdomadaire à compter du 1^{er}
Juillet 2026 : 2026-3**

Pour répondre aux besoins du service d'aide à domicile et permettre à l'agent concerné de cotiser sur
la base d'un temps plein, Madame DULUC propose à l'assemblée, avec l'accord écrit de la
professionnelle, d'augmenter le temps de travail de celle-ci soit 35 heures hebdomadaire et donc de
créer le poste au grade indiqué ci-dessus.

Les membres du Conseil d'administration valident à l'unanimité.

La secrétaire de séance


Marie BODIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 24 Février 2026
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 26 Février 2026



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

05.02.2026

L'an deux mil vingt six
Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie - BONNIN Christine -
GIRAUDON Julie - JUIF Agnès - KACZMAREK Marie-Thérèse -
PORTIER Sergiane
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBault Stéphane -
MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 11

votants : 12

Excusée : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme DULUC Clarisse

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange

M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

Validation du procès-verbal de carence du Conseil de Vie Sociale de la résidence Sully : 2026-5

Suite à l'évaluation externe, le cabinet JRH consultant a demandé de régulariser officiellement l'existence et le fonctionnement du Conseil de Vie Sociale Elargi en recueillant l'avis des résidents sur l'existence de cette instance et son fonctionnement. Suite à la réunion en date du Jeudi 12 Février 2026 animée par la directrice du CCAS en présence des résidents ainsi que de 2 agents en poste, il a été demandé à l'assemblée de donner son avis sur la volonté de réaliser des élections comme le veut le Conseil de Vie Social prévu par les textes législatifs ou de rester sur le fonctionnement établi depuis 2018 à la demande de certains résidents. En réponse à une demande unanime des résidents, ces derniers souhaitent tous participer à ces temps d'échanges avec la collectivité et les agents. Au vu de la situation, Madame DULUC sollicite auprès de l'assemblée délibérante la validation du procès-verbal de carence permettant d'officialiser le fonctionnement du Conseil de Vie Sociale Elargi. Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marie BODIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 24 Février 2026
La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 26 Février 2026



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

05.02.2026

L'an deux mil vingt six

Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie - BONNIN Christine -
GIRAUDON Julie - JUIF Agnès - KACZMAREK Marie-Thérèse -
PORTIER Sergiane
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAULT Stéphane -
MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 11

votants : 12

Excusée : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme DULUC Clarisse

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange

M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

Remboursement d'un trop versé APL en faveur d'une ancienne résidente : 2026-6

Suite à une entrée en EHPAD, il convient de rembourser le trop- perçu APL versé par la CAF du Cher
d'un montant de 1668€ au service tutélaire en charge de l'accompagnement de la résidente.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marie BODIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 24 Février 2026
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 26 Février 2026



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

05.02.2026

L'an deux mil vingt six
Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie - BONNIN Christine -
GIRAUDON Julie - JUIF Agnès - KACZMAREK Marie-Thérèse -
PORTIER Sergiane -
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBault Stéphane -
MALASSENET Bruno
Madame CHANTRIAUX est arrivée à la séance à 19h50

Nombre de Membres :

en exercice : 17
présents : 12
votants : 12

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange
M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

Détail des frais d'hébergement de la résidence Sully au 1^{er} Janvier 2026 : 2026-7

Suite aux dernières délibérations définissant les tarifs de la résidence Sully, Madame MARTIN a
établi un tableau récapitulatif des charges fixées pour chaque logement. Le document a été remis à
chaque membre de l'assemblée.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité le document qui sera
affiché dans l'établissement et communiqué individuellement à chaque résident.

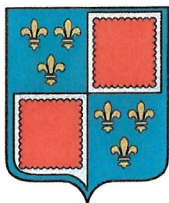
La secrétaire de séance

Marie BODIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 24 Février 2026
La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 26 Février 2026



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

05.02.2026

L'an deux mil vingt six
Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie - BONNIN Christine -
GIRAUDON Julie - JUIF Agnès - KACZMAREK Marie-Thérèse -
PORTIER Sergiane -
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAUT Stéphane -
MALASSENET Bruno
Madame CHANTRIAUX est arrivée à la séance à 19h50

Nombre de Membres :

en exercice : 17
présents : 12
votants : 12

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange
M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

Avenant au règlement intérieur du service extrascolaire du CCAS d'ORVAL : 2026-8

Depuis les vacances de Noël 2025, Madame MARTIN a constaté à plusieurs reprises que des parents qui avaient inscrits au préalable leur enfant sur les périodes de vacances scolaires ont sollicité une annulation de la réservation après la date limite d'inscription. Le règlement intérieur ne prévoit pas à ce jour le rejet de l'annulation. Sur les vacances de février 2026, Madame MARTIN a annulé au moins 8 inscriptions sur les 2 semaines alors que les recrutements d'agents saisonniers étaient déjà réalisés et les achats de matériels également. Au vu de la situation, Madame DULUC demande à l'assemblée de rajouter au règlement la phrase suivante : « Toute réservation réalisée dans les temps définis par la collectivité ne pourra pas être annulée après la date de clôture officielle des inscriptions et sera due. » Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marie BODIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 24 Février 2026
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 26 Février 2026



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

05.02.2026

L'an deux mil vingt six

Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement

convocé, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie - BONNIN

Christine - GIRAUDON Julie - JUIF Agnès - KACZMAREK Marie-Thérèse

- PORTIER Sergiane-

MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAUT Stéphane -

MALASSENET Bruno

Madame CHANTRIAUX est arrivée à la séance à 19h50

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 12

votants : 12

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange

M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

Remboursement des frais de tickets d'accueil libre du centre de loisirs : 2026-9

Une famille a rapporté au service administratif du CCAS 3 tickets d'accueil libre. Il convient donc de
lui rembourser la somme de 4.50€.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marie BODIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 24 Février 2026
La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 26 Février 2026



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

05.02.2026

L'an deux mil vingt six

Le vingt-trois Février à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie - BONNIN Christine -
GIRAUDON Julie - JUIF Agnès - KACZMAREK Marie-Thérèse -
PORTIER Sergiane -
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBault Stéphane -
MALASNET Bruno
Madame CHANTRIAUX est arrivée à la séance à 19h50

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 12

votants : 12

Non Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange
M BISSONNIER Patrice , GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

Encaissement de dons: 2026-10

Deux dons sont à enregistrer :

- Une association orvalienne : 300€
- Une association Saint Amandoise suite à l'organisation des olympiades : 841.37€

Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité l'encaissement.

La secrétaire de séance

Marie BODIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 24 Février 2026
La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 26 Février 2026